

# **NOTE DE PRESENTATION du Compte Administratif 2023**

## **1 . Éléments de contexte économique, social, budgétaire, évolution de la population...**

Au cours de l'année 2023, de nombreux projets d'investissement portés par l'équipe municipale ont été poursuivis, maintenus ou ont débuté malgré un contexte économique difficile et bouleversé par les événements mondiaux (hausse des matériaux et des énergies, guerre en Ukraine, hausse des taux d'emprunts,)

Pour mémoire, le budget 2023 avait été équilibré sans augmentation de la fiscalité. Les résultats du compte administratif présentent un solde positif en fonctionnement et un solde négatif en investissement.

Au conseil municipal du 19 mars dernier, les comptes administratifs 2023 ainsi que les comptes de gestion du comptable (en adéquation) du budget général et de son budget annexe des activités économiques ont été approuvés ainsi que l'affectation des résultats.

### Contexte budgétaire

Les restes à réaliser reflètent les travaux engagés mais non achevés ainsi que leurs financements respectifs en recettes. Leurs montants représentent 15 % des dépenses et 27 % des recettes (incluant notamment la vente du tènement de l'ex-piscine et les subventions de nos partenaires en cours) de la totalité de l'inscription d'investissement votée au cours du budget général 2023, qui vont permettre la continuité des opérations pluriannuelles.

C'est la dernière année où les règles applicables aux budgets général et de l'économie ont été soumises à l'instruction M14.

Petit rappel : Un fait marquant en 2022, d'une ampleur inédite, le 22 juin lors de l'orage de grêle, qui s'est abattu sur la commune, en impactant de nombreux bâtiments costellois (+ 3 Millions d'€ de dégâts), et qui perturbe et perturbera plusieurs années la gestion récurrente d'un budget habituel.

Démographie costelloise : En 2021, la commune avait atteint son plus haut nombre d'habitants avec 7060 mais pour 2023, une baisse de la population le ramène à 7020 (Les ratios, calculés ci-après, relatifs à la population, sont établis sur ce nombre).

## 2 . Priorités du Budget

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et remboursements assurances exceptionnels) ont bien progressé (+ 8.68 %), contrairement aux dépenses qui ont peu faibli (+ 7.26 %) notamment au niveau des charges à caractère général, avec la hausse de l'énergie, les honoraires d'avocats, ainsi que les frais liés à l'arrivée du Dauphiné cet été, l'adhésion aux services informatiques de l'agglomération (DTNSI) et un début d'augmentation de l'assurance dommages aux biens. Rappelons, qu'exceptionnellement cette année, a pu être récupéré en recette, un excédent de fonctionnement dégagé par le budget annexe de l'économie à hauteur de 462ke.

Eu égard aux marchés publics en cours, le dossier grêle du 22-6-2022 a été retardé et a donc moins impacté la gestion 2023. De ce fait, nous n'avons quasiment pas perçu de recettes d'assurances ce qui a nécessité une écriture de reprise de la provision exceptionnelle initialement constitué en 2022 (301 000 €) à hauteur de 211 843 € en vue de stabiliser les exercices 2022 et 2023 ne considérant ainsi que le reste à charge incombant à la collectivité pour ces années.

Également en cause des dépenses plus élevées dans le chapitre du personnel issues de mesures gouvernementales telles que la hausse du point d'indice de 1.5% le 1<sup>er</sup> juillet dernier, des 2 hausses du SMIC en janvier et mai et des 3 refontes annuelles de grilles mais aussi de l'adhésion à la DTNSI pour la partie RH informatique.

Pour la partie investissement, la collectivité a axé ses priorités sur des travaux d'équipements. (voir chapitre 5)

D'autre part, une des priorités du budget d'investissement est maintenue pour trouver des partenaires subventionnant les équipements et projets envisagés. Toutefois, la courbe du taux de participation de 2023 s'est un peu ralentie et s'explique par un reste à réaliser (624k€) de subventions qui se réaliseront dès 2024. Pour mémoire, en 2022 on approchait les 17% contre 15 % en 2021, 10 % en 2020, 8 % en 2019 et seulement 3 % auparavant.

Pour les autres recettes d'investissement, on notera cette année un Fonds de Compensation de la TVA plus élevé eu égard aux travaux plus conséquents de 2021 (assiette du fonds) et la réalisation d'un emprunt de 800 000 € en fin d'année.

### 3 . Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

DEPENSES EN €		CA 2023	CA 2022	évolution n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 126 607.84	1 763 242,07	363 365.77
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 776 819.11	3 667 240,94	109 578.17
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	30 206.00	34 556,00	-4 350.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 150 391.65	1 123 291,31	27 100.34
66	CHARGES FINANCIERES	64 382.25	66 436,72	-2 054.47
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 103.48	25 998,46	-8 894.98
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0.00	301 000,00	-301 000,00
	Dépenses d'ordre	407 885.56	829 699,49	-421 813.93
	<b>TOTAUX</b>	<b>7 573 395.89</b>	<b>7 811 464,99</b>	<b>- 238 069.10</b>

RECETTES en €		CA 2023	CA 2022	évolution n/n-1
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100 854.94	103 443,86	-2 588.92
70	PROD. SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	273 160.96	365 332,97	-92 172.01
73	IMPOTS ET TAXES	6 094 073.80	5 835 892,16	258 181.64
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	719 856.04	677 833,65	42 022.39
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	552 034.06	134 191,61	417 842.45
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	133 217.76	1 089 302,07	-956 084.31
78	REPRISE SUR PROVISIONS	211 843.00	0.00	211 843.00
	Recettes d'ordre	156 114.07	218 216,51	-62 102.44
	<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>8 241 154.63</b>	<b>8 424 212,83</b>	<b>-183 058.20</b>
002	Excédents antérieurs reportés	290 018.18	177 270.34	112 747.84
	<b>TOTAUX</b>	<b>8 531 172.81</b>	<b>8 601 483,17</b>	<b>-70 310.36</b>
	<b>Résultats de fonctionnement (excédents)</b>	<b>957 776.92</b>	<b>790 018,18</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

	CA 2023	CA 2022
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	156 114.07	218 216,51
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	150 498.57	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	396 875.14	358 973,13
DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 510 602.03	3 017 039,13
45 OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	2 129.77	0,00
27 AUTRES IMMOB. FINANCIERES	420,00	350,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 216 639.58</b>	<b>3 594 578,77</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>906 041.95</b>	<b>903 332,00</b>

001 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 179 180.32	1 992 252,20
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE		
040 SECTIONS	407 885.56	829 699,49
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	150 498.57	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	653 419.01	1 136 176,56
13 SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS		
D'INVESTISSEMENT	80 685.01	109 822,84
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	800 000,14	700 048,00
27 AUTRES IMMOB. FINANCIERES	0,00	5 760,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 271 668.61</b>	<b>4 773 759,09</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>1 690 039.68</b>	<b>1 091 632,96</b>

<b>Résultats de la section d'investissement à la clôture :</b>	<b>- 160 973.24</b>	<b>+1 367 481,28</b>
--	---------------------	----------------------

## 4 . Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

### Présentation consolidée du budget général et du budget annexe des activités économiques

section	crédits ouverts	réalisations	restes à réaliser	crédits annulés
<b>Investissement</b>				
Dépenses	6 596 618,00	4 515 745,54	906 041.95	1 174 830.51
Recettes	6 596 618,00	2 098 942.15	1 690 039.68	2 807 636.17
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses	10 355 084,00	8 072 061.52	0,00	2 283 022.48
Recettes	10 355 084,00	8 572 093.90	0,00	1 782 990.10
Total général des dépenses	16 951 702,00	12 587 807.06	906 041.95	3 457 852.99
Total général des recettes	16 951 702,00	10 671 036.05	1 690 039.68	4 590 626.27

## 5 . Crédits d'investissement et le cas échéant crédits de fonctionnement pluriannuels

Les travaux de la section d'investissement 2023 ont progressés (+ 16.71 %) par rapport à l'année 2022.

• On peut résumer ci-après les principales opérations d'investissement, réalisés en 2023 comme suit :

Réfection de la voirie	189 k€
Répar. 2 bât. Sinistrés suite grêle ( gymnase Glacière et école du Centre)	255 k€
Autres (matériels, logiciels, frais d'études...)	352 k€
Aménagement des berges de Rhins 1 <sup>ère</sup> tranche	1 511 k€
Aire de jeux d'eaux dans le parc Bécot	459 k€
Restaurant scolaire (fin des travaux)	123 k€
Entrée de ville (entrée Pont Loire)	129 k€
Hôtel de Ville (fin d'aménagement 2 <sup>ème</sup> étage)	84 k€
Opération plantation d'arbres	52 k€
Poursuite vidéoprotection	49 k€
Quai Pierre Semard/ aménagements cyclables	222 k€

• Travaux en régie réalisés par les services municipaux dans différents domaines (y compris 24 k€ pour plantation arbres, 10 k€ schéma déplacement, 15 k€ barrière pivotante Espace des Marronniers et 25 k€ voirie/accessibilités trottoirs 93k€ (contre 95 en n-1)

## 6 . Niveau d'épargne brute (ou CAF) et niveau d'épargne nette

En 2023, la valeur habituelle du niveau d'épargne brute a chuté de 436 K€ la portant à hauteur de 739 k€. L'effet ciseau est très important (+437k€) issu d'une hausse non négligeable des dépenses réelles de fonctionnement comparée à une faible croissance des recettes. (Nota : la reprise de provision de 211k€ n'est pas intégrée dans le calcul de la CAF, contrairement au versement exceptionnel d'excédent du budget annexe des activités économiques de 462 k€ qui a surabondé les recettes d'autant, permettant ainsi de les maintenir au niveau de celles de 2022).

Ainsi pour 2023, après déduction de l'annuité en capital de l'exercice de 397 k€, le niveau d'épargne nette s'élève à 342 283 € et reste encore satisfaisant. Ce montant tient compte de la hausse du capital de la dette à rembourser, suite à la réalisation fin 2022 de l'emprunt de financement partiel du restaurant scolaire de 700 k€.

## 7 . Niveau d'endettement de la collectivité

En 2023, un recours à l'emprunt en fin d'année, a permis de financer à hauteur de 800 000€ l'aménagement des Berges de Rhins à un taux fixe très attractif de 1%.

La structure de la dette communale est donc composée à fin 2023 de 8 prêts actifs dont 6 à taux fixes et 2 révisibles. Aucun n'est répertorié complexe ou à risque, bien au contraire, ils sont tous très bien classés (A1) dans la charte de bonne conduite « Gissler ».

La collectivité a pu honorer ses paiements sans avoir recours à des lignes de trésorerie. Ainsi, au 31/12/2023, l'encours de la dette s'élevait à 4 098 998 €.

L'autofinancement brut dégagé par le résultat de la section de fonctionnement a atteint 738 966 € et représente 9.35 % des recettes réelles de fonctionnement contre 14.96 % en N-1.

## 8 . Capacité de désendettement (ratio de solvabilité)

Eu égard aux analyses financières des collectivités territoriales, une durée en années de désendettement comprise entre 0 et 7 années est très correcte. C'est toujours le cas pour la capacité de désendettement qui passerait à 5.55 années.

(en attente fiche AEF 2023 de la DDFIP non disponible à ce jour)

AEFF = Analyse des Eléments Financiers Fondamentaux

## 9 . Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité 2023 sont restés identiques à ceux de 2022.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ») et a institué un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte est progressivement entrée en vigueur depuis 2020, et est complètement effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, puisque plus aucun foyer fiscal n'a payé de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023.

Après un gel du taux de THRS (résidences secondaires) pendant 2 ans. Dès 2023, le pouvoir de vote de taux de la THRS est rétabli pour les communes et les EPCI à fiscalité propre (Article 1636 B sexies et decies CGI).

Par ailleurs, la commune a voté le 20/9/2022, l'imposition de la taxe d'habitation sur les locaux vacants.

Lors de sa séance du 31 mai 2023, elle a voté l'imposition sur les friches commerciales (pour une application en 2024.)

*Comparatif avec les taux moyens 2022 des communes de France (source « les collectivités locales en chiffres 2023 » - fiche 10-12b secteur communal (communes et groupements) :*

Taxe d'habitation s/résid. Second.		
et Taxe habitation sur locaux vacants :	12.30 %	24.54 % et 18.31 %
Taxe sur le foncier bâti :	38.51 %	38.29 %
Taxe sur le foncier non bâti :	53.19 %	54.62 %

## 10 . Principaux ratios

Informations financières – ratios CA 2023	Valeurs arrondies population INSEE 2023 (Soit 7 020 hab.)	Moyennes nationales de la strate
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 007 €/hab	902 €/hab
2 Produit des impositions directes / population	648 €/hab	478 €/hab
2 bis Produit des impositions directes (dont fiscalité reversée par Epci) / population	792 €/hab	644 €/hab
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 152 €/hab	1 086 €/hab
4 Dépenses d'équipement brut / population	512 €/hab	303 €/hab
5 Encours de dette / population	584 €/hab	693 €/hab
6 DGF / Population	51 €/hab	147 €/hab
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct. Ratio CAF	52.26 %	56.5 %
9 Dép. de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	92.4 %	89.7 %
10 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	44.5 %	27.9 %
11 Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	50.7 %	63.9 %

Commentaires :

Le ratio 1 montre les services rendus à la population. Le 2 celui de la pression fiscale, et le 3 les ressources réelles dont dispose la collectivité. Les ratios 4 et 10 dévoilent le niveau d'investissement entrepris par la collectivité et le taux d'équipement (effort d'équipement au regard de sa richesse, travaux en régie compris)

Le ratio 5 mesure l'endettement de la collectivité et le 11 la charge de la dette comparée à sa richesse.

Le ratio 6 constate la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.

Le ratio 7 mesurant la charge de personnel, est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population. (à titre indicatif, il s'agit de la charge nette de personnel)

Enfin, le ratio 9 dégage la Marge d'Autofinancement Courant, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

## 11 . Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31/12/2023, on constate que les dépenses nettes de personnel se sont élevées à 3 675 964 €.

Chapitre 012 « charges de personnel » :	3 776 819 €
Chapitre 013 « Atténuation de charges » :	-100 855 €*

Les atténuations de charges comptabilisent les remboursements d'assurance pour le personnel en congés de longue maladie, ou les accidents du travail.

\* Une rentrée dans les remboursements du prestataire retenu du lot « protection des agents et des élus » sur l'année a permis de récupérer les recettes de la fin 2022 et d'une partie de 2023 jusqu'à fin mars.

Chaque année, est constaté un décalage dans la perception de ces recettes.

Le ratio 7 évoqué ci-dessus, à partir des charges nettes de personnel, représente 52,26 % des dépenses réelles de fonctionnement (chapitres 013 et 014 déduits).

Quant aux effectifs titulaires, ils s'établissent au 31 décembre 2023 à 78 emplois budgétaires dont 76.73 Equivalent Temps Plein d'emplois pourvus (contre 70 et 69.07 en 2022) auxquels se rajoutent 13 agents non titulaires représentant 11.38 E.T.P.T. (contre 21 et 19.60 en 2022)